



AXA Amérique Actions

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Actif

Passif

Hors-bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Compte de résultat au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables au 29/12/2023

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 29/12/2023

Risque global et mesure d'évaluation de la sensibilité du portefeuille aux risques

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPC est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Certaines limites de risque fixées par le gestionnaire ont été dépassées de manière ponctuelle sans toutefois induire d'impact négatif matériel pour le portefeuille géré. Les mesures correctrices nécessaires ont été entreprises par la gestion, lorsque cela a été nécessaire, afin de revenir dans les niveaux de risques acceptables par le gestionnaire.

Commentaire de gestion

Environnement de Marché

Les actions américaines, ont défié les attentes pessimistes de 2023, et se sont fortement redressées au cours des 12 derniers mois, les investisseurs ayant pu ignorer les craintes d'une récession globale, la crise bancaire de mars, la débâcle des discussions sur le plafonnement de la dette américaine, la reprise chancelante de l'économie Chinoise et une inflation généralement obstinément élevée grâce aux anticipations selon lesquelles les banques centrales pourraient bientôt être en mesure de modifier leur politique monétaire pour réduire les taux d'intérêt. En juin, la Réserve Fédérale américaine (Fed) a marqué une pause dans son cycle de hausse des taux, ce qui a fortement soutenu les marchés boursiers.

Néanmoins, les bons rendements cachent des périodes de turbulences. Au cours de l'été, il est devenu évident que l'inflation demeurerait élevée, ce qui signifierait que les taux d'intérêt allaient devoir rester à des niveaux élevés plus longtemps. Cela a conduit à une détérioration du sentiment, alors que la flambée des prix du pétrole, la faiblesse de l'économie chinoise et le risque croissant de défaut de paiement dans son secteur immobilier, l'inflation obstinément élevée à l'échelle mondiale et une forte hausse des taux ont causé des ravages. Même les géants de la technologie qui avaient dominé les rendements jusqu'à présent, bénéficiant du battage médiatique autour de la croissance de l'intelligence artificielle (IA), ont fait marche arrière. D'autres pressions se sont accumulées, alors que les tensions géopolitiques s'intensifiaient et qu'un nouveau conflit émergeait entre Israël et Hamas.

Les actions se sont redressées en novembre et décembre. Les craintes de récession ont été remplacées par l'espoir que l'économie américaine parviendrait à un atterrissage en douceur et que les taux d'intérêt avaient finalement atteint un sommet, les investisseurs attendant avec impatience des baisses l'année prochaine. Lors de la réunion de décembre, les responsables de la Fed ont souligné une confiance croissante dans leur capacité à entamer le processus de réduction des taux, en prévoyant au moins trois baisses de taux en 2024 pour une réduction de 75 points de base.

Les conditions de marché ci-dessus ont donné lieu à de forts changements dans la performance des secteurs et des facteurs de style. Néanmoins, les conditions générales ont été positives pour les industries de la technologie de l'information et de la communication, qui ont enregistré les rendements les plus élevés. De manière plus générale, les secteurs plus cycliques du marché ont surperformé, tandis que les secteurs défensifs traditionnels des biens de consommation de base et des soins de santé ont sous-performé. Les secteurs de l'énergie et des services publics sont restés à la traîne et ont généré des rendements absolus négatifs au cours de l'année civile. D'un point de vue stylistique, le facteur qualité a généré des performances modestes mais globalement positives tout au long de la période. Les autres facteurs ont enregistré des performances relatives moins favorables.

Commentaire de Gestion

Le Fonds a vu sa valeur augmenté en 2023 de 15.06%, mais a sous-performé son indice de référence au cours de l'année civile, déduction faite des tous frais et charges. (Les performances passées ne préjugent pas des rendements futurs). Cette contreperformance relative s'explique principalement par la sélection de titres, qui s'est avérée peu favorable dans plusieurs secteurs : les services de communication, la santé, ainsi que la technologie et la consommation discrétionnaire.

La sous-pondération de certains des « Magnificent Seven », (Apple, Alphabet, Amazon, Meta, Tesla, Microsoft et Nvidia) associées à la croissance de la technologie de l'Intelligence Artificielle, a freiné les rendements en 2023. Ainsi la non détention de Meta (exclue des portefeuilles en raison de controverses sur la confidentialité des données) a été défavorable. De plus la sous-pondération de Nvidia a également entraîné une sous-performance alors que le fabricant de microprocesseurs avancés a bénéficié d'une forte demande pour ses produits.

La surpondération de secteurs plus défensifs du marché, tels que les soins de santé, a nuí et une surpondération de Bristol Myers Squibb a fourni l'une des plus fortes contributions négatives de 2023. La société a dû faire face à la perte de revenus créée par la concurrence accrue provenant de médicaments génériques par le biais de plusieurs acquisitions et alliances stratégiques afin d'étendre et de diversifier son portefeuille de produits. De manière plus positive, l'exposition sous-pondérée aux plus grands noms du secteur de l'énergie, tels qu'Exxon Mobil, a contribué positivement aux performances actives dans un contexte de baisse des prix de l'énergie.

Par ailleurs, les facteurs de style ont partiellement compensé les effets négatifs ci-dessus. Le Fonds a bénéficié des performances positives enregistrées grâce à son exposition aux valeurs démontrant des valorisations et une qualité des leurs bénéfiques attrayants. Bien que les actions de croissance aient dominé les rendements considérant la performance des « Magnificent Seven », les investisseurs ont prêté une certaine attention aux caractéristiques de valorisation (comptable et bénéfiques) ainsi qu'à la profitabilité et à la qualité des bilans.

Activité et perspectives

Nous pensons que notre stratégie multifactorielle est bien positionnée à l'approche de 2024

- 1) Nous nous attendons à ce que les valeurs bénéficiant d'une forte croissance de leurs bénéfiques et les leaders du marché soient plus diversifiés ce qui permettra aux informations factorielles de prendre plus l'ascendance sur notre performance
- 2) Une perspective macroéconomique de croissance plus faible et des taux d'intérêt plus bas plaide en faveur d'une exposition à des valeurs de haute qualité présentant un potentiel de croissance des bénéfiques attrayant.

Après une performance relative solide pendant la majeure partie de l'année 2023, soutenue par une forte hausse des prévisions de leurs bénéfiques, les rendements dans le secteur de la technologie et des « Magnificent Seven » devraient être mieux alignés avec ceux du marché.

Le ralentissement du PIB réel pourrait avoir une incidence sur les revenus des entreprises. Dans ce contexte, nous nous attendons à ce que les entreprises de grande qualité obtiennent de bons résultats en raison de leurs bénéfiques supérieurs et de la résilience de leur bilan. En particulier les sociétés à forte croissance, de grande qualité, qui bénéficient d'un coût d'emprunt plus faible pour financer leur croissance future, ce qui augmente leurs chances d'atteindre leurs objectifs à long terme. Dans ce contexte, nous maintenons une exposition équilibrée aux actions qui présentent des attributs positifs sur leur valorisation, la qualité et qui bénéficient d'un momentum (sentiment) favorable.

Le présent document est destiné aux investisseurs professionnels et aux conseillers en investissement avertis et est publié par AXA Investment Managers UK Ltd. AXA Investment Managers UK Ltd est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA), 25 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 5HS.

Le présent document n'est pas destiné aux personnes éligibles à la classification MIFID afférente aux Clients professionnels ou aux Contreparties éligibles et n'est autorisé pour distribution aux clients particuliers dans aucun territoire.

Le présent document est publié uniquement à titre de référence privée et ne constitue ni une offre, ni une incitation à souscrire aux investissements ici décrits. AXA Investment Managers UK Ltd ou l'une de ses sociétés affiliées peuvent s'être conformées aux recommandations formulées dans le présent document.

Le contenu du présent document est fondé sur des sources réputées fiables. Toutefois, aucune garantie ni aucune déclaration, expresse ou implicite, n'est formulée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Sauf indication contraire, les performances indiquées s'entendent avant déduction des frais de gestion dans chaque cas. La déduction des frais réduit le niveau de rendement.

La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les performances passées ne sauraient présager des résultats futurs. Les instruments financiers utilisés par AXA Investment Managers UK Ltd présentent des risques inhérents et inévitables, tels que le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et d'autres risques. Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement.

Les données prévisionnelles ou simulées contenues dans le présent document sont sujettes à certaines limites inhérentes et se basent sur des hypothèses susceptibles de ne pas se réaliser ou de différer considérablement des événements et conditions réels. En outre, des événements et conditions pertinents ont pu ne pas être pris en compte dans l'élaboration de ces hypothèses. Ainsi, les résultats réels peuvent varier dans des proportions importantes. Les investisseurs éventuels doivent comprendre et évaluer lesdites hypothèses afin d'établir si elles sont adaptées à leurs objectifs.

Techniques de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif>).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance

Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) le rappel de l'absence d'objectif de vente qui pourrait impacter directement la rémunération fixe ou variable des salariés concernés (ii) le renforcement de la gouvernance encadrant le principe d'équité et d'égalité de genre, (iii) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques et (iv) de mises à jour mineures.

Éléments qualitatifs et quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	61,25
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	38,10
Nombre total d'employés (4)	2 808 dont 783 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	21,45	9,59	31,04
Nombre d'employés concernés (5)	277 dont 116 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP	62 dont 15 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP	339 dont 131 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1^{er} janvier 2023.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :
- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées), - et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2023.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2023.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

Rosenberg Equities a établi un document « Politique d'exécution » qui détermine un certain nombre de « facteurs d'exécution » pris en compte lors du passage des ordres ainsi qu'une liste de contreparties pour l'exécution de ces ordres.

Cette politique a pour but de définir les facteurs les plus favorables en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Par ailleurs et afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par ses modèles, Rosenberg Equities a défini une procédure de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son processus d'investissement, Rosenberg Equities n'a pas recours aux recommandations d'analystes et toute opinion est exclusivement établie sur la base d'études et d'analyses systématiques internes.

Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse client@axa-im.com.

Informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA

INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes. AXA IM a préparé un code de transparence décrivant le processus d'intégration ESG appliqué par le fonds. Ce code de transparence décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en oeuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPVCM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris (www.axaim.fr). Des précisions supplémentaires concernant l'Investissement Responsable sont également disponibles sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris (www.axa-im.fr).

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Taxonomie Européenne

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la réglementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne.

Modifications intervenues

- Mise à jour avec le Règlement européen sur les documents d'information clés relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance dit " PRIIPs " (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products) : publication d'un PRIIPs KID ;
- Dans le cadre de l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (ou " RTS ")du règlement européen, publication de nouvelles informations précontractuelles sous la forme d'une annexe au prospectus des Fonds ayant un objectif de durabilité (article 9) ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) au regard de la réglementation SFDR ;
- Mise à jour PRIIPs KID : Ajustements divers ;
- Mise à jour PRIIPs DIC : Mise à jour des coûts ;
- Clarification de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement en conformité au règlement SFDR. Parallèlement au changement susmentionné : mise à jour l'adresse de notre site internet : www.axa-im.fr est remplacé par : <https://funds.axa-im.com/>, et ajout du paragraphe lié au " Paiement de rétrocessions et de remises négociées" ;
- Mise à jour du KID PRIIPs : Affichage de 2 chiffres après la virgule dans la section " Que va me coûter cet investissement ? " ;
- Autres modifications : mise à jour, dans le prospectus, de la rubrique " Contrats constituant des garanties financières "-mise à jour de l'adresse internet où les porteurs de parts peuvent consulter les politiques d'exclusion d'AXA IM (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports>),-mise à jour de la nomenclature du tableau des frais facturés à l'OPVCM, suppression de toute référence à l'EONIA dans les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs et ajout du paragraphe lié à la " Fair - Value ",-mise à jour du règlement du FCP ;
- Insertion dans la documentation réglementaire des modalités d'application des mécanismes de gestion de la liquidité concernant en particulier : l'ajustement de la valeur liquidative (" Swing Pricing "), le plafonnement des rachats ("Gates"), l'ajout du risque de liquidité.

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Sur la période, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres.

Autres informations

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : MAZARS

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit : AXA Amérique Actions (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 969500JFCAVGF6I8RZ23

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



OUI

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



NON

- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 64.24% d'investissements durables
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- Intensité hydrique

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon et aux sables bitumineux
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le produit financier a surperformé son score ESG par rapport à l'Indice de référence au cours de la période de référence.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
Intensité carbone	86.19 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	131.21 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	100 %
Intensité hydrique	631.25 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	6044.88 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	100 %

N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité (y compris ceux relatifs aux investissements durables) sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basés sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Indice de référence	Couverture
Score ESG	2022	6.94 / 10	6.63 / 10	100 %

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur

la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielle et les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR) qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier, et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique de risques climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Emissions de GES niveau 1: 834.697 Emissions de GES niveau 2: 514.841 Emissions de GES niveau 3: 24490.043 Emissions de GES niveaux 1+2: 1349.538 Emissions totales de GES: 25779.783

Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO2e/M€ or tCO2e/M\$)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 17.368 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 364.969
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1030.713
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	1.81
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 56.5 Part de production d'énergie non renouvelable: 0
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 1.075 Secteur NACE C: 0.125 Secteur NACE D: 0 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 0.043 Secteur NACE G: 0.04 Secteur NACE H: 0.422 Secteur NACE L: 0
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	16.99
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	0.002
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	0.025

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0%
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le	% des investissements	29.99 %

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart salarial moyen non ajusté entre les genres des entreprises bénéficiaires	14.25%
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	34.83
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	0

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique Risques Climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Scope 1: 834.697
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			Scope 2: 514.841
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO2e/M€ or tCO2e/M\$)	Scope 3: 24490.043
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			Scope 1+2: 1349.538
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	Scope 1+2+3: 25779.783
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			Scope 1+2: 17.368
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	Scope 1+2+3: 1030.713
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			1.81
Politique Risque Climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Consommation d'énergie: 56.5 Production d'énergie: 0
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	16.99
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0%
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	34.83
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	0

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux placements du Produit Financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
-------------------------------------	---------	------------	------

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023-31/12/2023

APPLE INC XNGS USD	Manufacture of computer, electronic and optical products	7.31%	US
MICROSOFT CORP XNGS USD	Publishing activities	6.59%	US
ALPHABET INC-CL A XNGS USD	Information service activities	3.2%	US
AMAZON.COM INC XNGS USD	Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	2.69%	US
NVIDIA CORP XNGS USD	Manufacture of computer, electronic and optical products	2.63%	US
VISA INC-CLASS A SHARES XNYS USD	Activities auxiliary to financial services and insurance activities	2.22%	US
ADOBE INC XNGS USD	Publishing activities	2.19%	US
BROADCOM INC XNGS USD	Manufacture of computer, electronic and optical products	2.13%	US
JOHNSON & JOHNSON XNYS USD	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	2.01%	US
PROCTER & GAMBLE CO/THE XNYS USD	Manufacture of paper and paper products	1.99%	US
CISCO SYSTEMS INC XNGS USD	Manufacture of computer, electronic and optical products	1.96%	US
CATERPILLAR INC XNYS USD	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	1.76%	US
MASTERCARD INC - A XNYS USD	Activities auxiliary to financial services and insurance activities	1.75%	US
CADENCE DESIGN SYS INC XNGS USD	Publishing activities	1.72%	US
SYNOPSYS INC XNGS USD	Publishing activities	1.7%	US

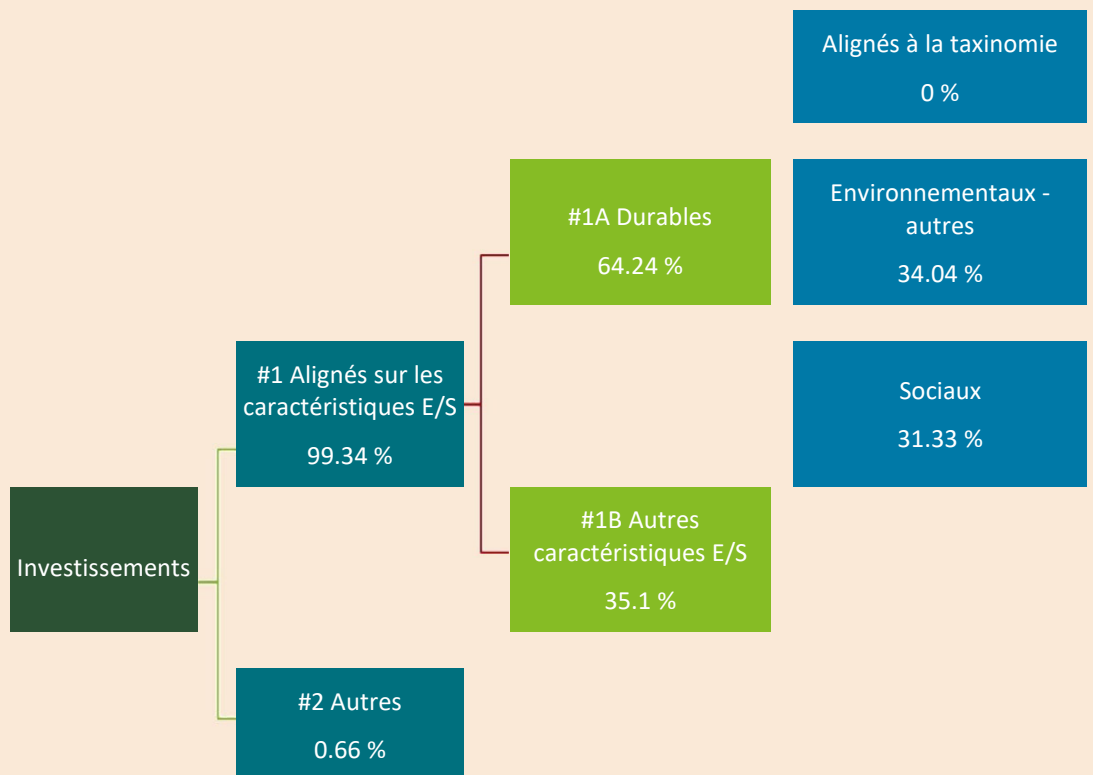
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

L'allocation d'actifs réelle est publiée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit Financier ont été réalisés dans les secteurs économiques détaillés ci-dessous :

Secteur	Proportion
Manufacture of computer, electronic and optical products	18.69%
Publishing activities	14.36%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	7.96%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	6.5%
Information service activities	5.72%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	5.26%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	4.84%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	4.5%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	3.87%
Construction of buildings	2.61%
Financial service activities, except insurance and pension funding	2.56%
Manufacture of paper and paper products	2.49%
Scientific research and development	2.44%
Other	2.17%
Wholesale trade, except of motor vehicles and motorcycles	1.7%
Manufacture of beverages	1.7%
Manufacture of coke and refined petroleum products	1.55%
Telecommunications	1.53%
Manufacture of basic metals	1.26%
Postal and courier activities	1.22%
Warehousing and support activities for transportation	1.02%
Manufacture of electrical equipment	0.98%
Wholesale and retail trade and repair of motor vehicles and motorcycles	0.95%
Manufacture of food products	0.56%
Manufacture of wearing apparel	0.4%
Other manufacturing	0.38%
Manufacture of chemicals and chemical products	0.37%
Other personal service activities	0.36%

Computer programming, consultancy and related activities	0.36%
Air transport	0.29%
Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment	0.23%
Land transport and transport via pipelines	0.23%
Advertising and market research	0.23%
Manufacture of leather and related products	0.22%
Manufacture of other transport equipment	0.15%
Extraction of crude petroleum and natural gas	0.15%
Employment activities	0.11%
Human health activities	0.04%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	0.03%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³ ?**

Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

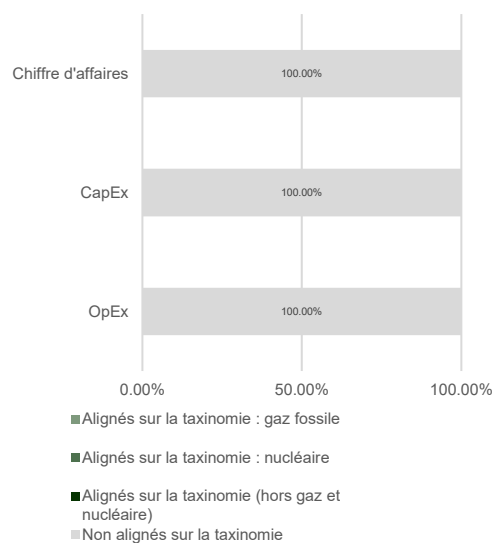
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

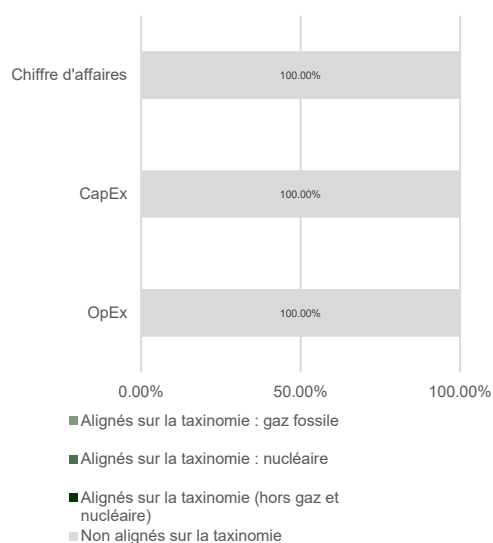
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**


Le Produit Financier n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE pour la période de référence, ni pour la période de l'année précédente.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 34.04% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 31.33% d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0.66% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en:

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de capitaux propres, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2023, le Produit Financier a renforcé les politiques d'exclusion qu'il applique avec de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, avec l'exclusion des sociétés dont l'activité représente plus

de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux, (ii) le gaz de schiste/la fracturation hydraulique, avec l'exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 kbepj et dont plus de 30 % de la production totale est dérivée de la fracturation hydraulique, et (ii) l'Arctique en désinvestissant des entreprises qui dérivent plus de 10 % de leur production de la région AMAP (Arctic Monitoring and Assessment Programme) ou qui représentent plus de 5 % de la production totale de l'Arctique. Plus de détails sur ces enrichissements sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Non applicable.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP AXA AMERIQUE ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

FCP AXA AMERIQUE ACTIONS

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP AXA AMERIQUE ACTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) AXA AMERIQUE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

26 avril 2024

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CF452...
Gilles DUNAND-ROUX

Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	71 920 254,62	68 491 783,40
Actions et valeurs assimilées	71 920 254,62	68 491 783,40
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	71 920 254,62	68 491 783,40
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	57 717,40	29 331,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	57 717,40	29 331,23
Comptes financiers	354 562,44	922 138,68
Liquidités	354 562,44	922 138,68
Total de l'actif	72 332 534,46	69 443 253,31

Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	52 473 173,53	41 085 680,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	18 017 110,61	17 883 205,94
Report à nouveau (a)	1 705,88	2 049,39
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 790 250,07	10 277 245,49
Résultat de l'exercice (a, b)	-128 152,43	-166 541,08
Total des capitaux propres	72 154 087,66	69 081 640,34
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	178 446,80	361 612,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	178 446,80	361 612,97
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	72 332 534,46	69 443 253,31

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Operations de couverture		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00

Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 490,17	4 935,43
Produits sur actions et valeurs assimilées	938 917,83	1 033 667,53
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	958 408,00	1 038 602,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	48,88	307,63
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	48,88	307,63
Résultat sur opérations financières (I - II)	958 359,12	1 038 295,33
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 088 854,95	1 243 622,10
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-130 495,83	-205 326,77
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 343,40	38 785,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-128 152,43	-166 541,08

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas

échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap ESTR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :

-La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Part de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Part de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision de la société de gestion partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - o Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
 - Actions de la catégorie « A » : Le taux maximum s'élève à 2 % de l'actif net (OPC inclus).
 - Actions de la catégorie « E » : Le taux maximum s'élève à 2,11 % (dont 0,70 % de frais de distribution maximum) de l'actif net (OPC inclus).
 - Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP.

- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
-Néant
- Commission de mouvement / Dépositaire :
- Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 € TTC maximum
- Commission de surperformance :
-Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
-Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
-Non applicable

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	AXA AMERIQUE ACTIONS		
Code portefeuille :	AVFN		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0011859222	E	Capitalisation	IC
FR0000447807	A	Capitalisation	RC
FR0000447815	A	Distribution	RD

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	69 081 640,34	109 675 011,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	10 267 758,83	10 225 854,87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-16 818 623,58	-40 387 223,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 139 679,76	15 521 988,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 462 304,41	-10 740 384,38
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-36 262,66	-44 400,96
Différences de change	-2 112 632,80	5 467 076,15
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 225 328,01	-20 430 954,36
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>13 043 621,63</i>	<i>3 818 293,62</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>3 818 293,62</i>	<i>24 249 247,98</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-130 495,83	-205 326,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	72 154 087,66	69 081 640,34

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	0.00	0.00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	98,678,639.30	105,078,145.60
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I-4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	0,00	0,00
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	0,00	0,00

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							354 562,44	0,49
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	354 562,44	0,49								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 USD	% USD	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	71 920 254,62	99,68						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances	57 717,40	0,08						
Comptes financiers	37 134,06	0,05						
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
Créances	
Coupons à recevoir	57 717,40
Total des créances	57 717,40
Dettes	
Frais de gestion	-178 038,80
Autres Dettes	-408,00
Total des dettes	-178 446,80
Total dettes et créances	-120 729,40

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
IC		
Actions ou parts émises durant l'exercice	4 716,6985	564 145,72
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-7 357,8003	-914 943,23

	En parts	En montant
RC		
Actions ou parts émises durant l'exercice	18 934,3222	2 492 301,31
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-33 475,4357	-4 248 626,77

	En parts	En montant
RD		
Actions ou parts émises durant l'exercice	71 614,6842	7 211 311,80
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-116 561,5286	-11 655 053,58

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

	29/12/2023
IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,10
Frais de gestion fixes	264 096,35
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Frais de gestion fixes	476 332,87
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Frais de gestion fixes	348 425,73
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

4.8. Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC NEANT

Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
-----------------------	----------------------	--------------	----------	-----------

Autres engagements reçus et / ou donnés NEANT

4.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 705,88	2 049,39
Résultat	-128 152,43	-166 541,08
Total	-126 446,55	-164 491,69

	29/12/2023	30/12/2022
IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-89 532,95	-97 768,09
Total	-89 532,95	-97 768,09
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-22 762,44	-38 398,19
Total	-22 762,44	-38 398,19
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	1 705,88	2 049,39
Capitalisation	-15 857,04	-30 374,80
Total	-14 151,16	-28 325,41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	223 191,1764	268 138,0208
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	18 017 110,61	17 883 205,94
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 790 250,07	10 277 245,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	19 807 360,68	28 160 451,43

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	326 381,79	1 758 990,96
Total	326 381,79	1 758 990,96
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	862 815,59	4 756 015,40
Total	862 815,59	4 756 015,40
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	18 618 163,30	21 645 445,07
Capitalisation	0,00	0,00
Total	18 618 163,30	21 645 445,07
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	223 191,1764	268 138,0208
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	IC	12 682 009,99	133 799,9811	94,78				7,80
	RC	34 343 924,31	349 331,5277	98,31				8,65
	RD	69 897 767,89	907 360,0091	77,03		0,02		
31/12/2020	IC	11 415 053,26	118 782,1802	96,10				-0,27
	RC	29 434 503,38	293 347,4039	100,34				0,34
	RD	70 165 656,47	892 710,4429	78,59		0,02		
31/12/2021	IC	14 583 301,29	111 865,2789	130,36				27,10
	RC	40 477 275,62	295 418,2904	137,01				29,20
	RD	54 614 434,30	508 943,7110	107,30				-0,27
30/12/2022	IC	11 782 967,10	103 446,2663	113,90				16,06
	RC	31 991 542,23	265 474,9990	120,50				17,77
	RD	25 307 131,01	268 138,0208	94,38				-0,11
29/12/2023	IC	13 124 335,33	100 805,1645	130,19				2,35
	RC	34 792 563,18	250 933,8855	138,65				3,34
	RD	24 237 189,15	223 191,1764	108,59				-0,07

4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
ABBVIE INC COMMON STOCK USD.01	9 900	1 388 858,91	USD	1,92
ADOBE INC COMMON STOCK USD.0001	2 474	1 336 159,33	USD	1,85
ALPHABET INC CL A COMMON STOCK USD.001	18 800	2 377 379,26	USD	3,29
AMAZON.COM INC COMMON STOCK USD.01	16 000	2 200 733,26	USD	3,05
AMERICAN INTERNATIONAL GROUP COMMON STOCK USD2.5	6 500	398 655,68	USD	0,55
AMERIPRISE FINANCIAL INC COMMON STOCK USD.01	1 100	378 231,11	USD	0,52
AMGEN INC COMMON STOCK USD.0001	4 100	1 069 010,09	USD	1,48
APPLE INC COMMON STOCK USD.00001	30 923	5 389 585,11	USD	7,47
AUTODESK INC COMMON STOCK USD.01	4 817	1 061 732,82	USD	1,47
AUTOMATIC DATA PROCESSING COMMON STOCK USD.1	4 727	996 921,37	USD	1,38
AXON ENTERPRISE INC COMMON STOCK USD.00001	1 455	340 261,76	USD	0,47
BAXTER INTERNATIONAL INC COMMON STOCK USD1.0	11 400	398 971,62	USD	0,55
EXPEDIA GROUP INC COMMON STOCK USD.001	2 489	342 058,65	USD	0,47
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC COMMON STOCK USD.001	2 458	214 547,92	USD	0,30
BRISTOL MYERS SQUIBB CO COMMON STOCK USD.1	20 300	942 916,76	USD	1,31
BROADCOM INC COMMON STOCK	1 421	1 435 922,01	USD	1,99
BUNGE GLOBAL SA COMMON STOCK USD.01	2 500	228 466,03	USD	0,32
CADENCE DESIGN SYS INC COMMON STOCK USD.01	4 058	1 000 568,02	USD	1,39
CARDINAL HEALTH INC COMMON STOCK	3 393	309 613,36	USD	0,43
CATERPILLAR INC COMMON STOCK USD1.0	4 745	1 270 044,04	USD	1,76
CINTAS CORP COMMON STOCK	1 893	1 032 757,33	USD	1,43
CISCO SYSTEMS INC COMMON STOCK USD.001	29 000	1 326 284,34	USD	1,84
COCA COLA CO/THE COMMON STOCK USD.25	10 100	538 806,86	USD	0,75
COGNIZANT TECH SOLUTIONS A COMMON STOCK USD.01	1 606	109 809,60	USD	0,15
COLGATE PALMOLIVE CO COMMON STOCK USD1.0	10 282	741 934,75	USD	1,03
COMCAST CORP CLASS A COMMON STOCK USD.01	31 120	1 235 334,27	USD	1,71
CVS HEALTH CORP COMMON STOCK USD.01	15 600	1 115 082,61	USD	1,55
DECKERS OUTDOOR CORP COMMON STOCK USD.01	1 387	839 281,59	USD	1,16
EBAY INC COMMON STOCK USD.001	5 294	209 047,46	USD	0,29
EDWARDS LIFESCIENCES CORP COMMON STOCK USD1.0	2 342	161 659,80	USD	0,22
EOG RESOURCES INC COMMON STOCK USD.01	3 776	413 440,64	USD	0,57
EVEREST GROUP LTD COMMON STOCK USD.01	869	278 152,37	USD	0,39
FORD MOTOR CO COMMON STOCK USD.01	72 192	796 650,96	USD	1,10
GENERAL ELECTRIC CO COMMON STOCK USD.01	5 413	625 411,84	USD	0,87
GILEAD SCIENCES INC COMMON STOCK USD.001	14 800	1 085 364,60	USD	1,50
HP INC COMMON STOCK USD.01	12 452	339 184,97	USD	0,47
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE COMMON STOCK USD.01	57 500	883 854,61	USD	1,22
KRAFT HEINZ CO/THE COMMON STOCK USD.01	24 374	815 960,28	USD	1,13
HOME DEPOT INC COMMON STOCK USD.05	563	176 623,95	USD	0,24
IDEXX LABORATORIES INC COMMON STOCK USD.1	609	306 002,31	USD	0,42
INTERPUBLIC GROUP OF COS INC COMMON STOCK USD.1	10 717	316 663,99	USD	0,44
INVESCO LTD COMMON STOCK USD.2	23 700	382 752,91	USD	0,53
JOHNSON JOHNSON COMMON STOCK USD1.0	11 000	1 560 802,06	USD	2,16
JUNIPER NETWORKS INC COMMON STOCK USD.00001	12 000	320 246,23	USD	0,44
KLA CORP COMMON STOCK USD.001	2 004	1 054 564,98	USD	1,46
MARATHON PETROLEUM CORP COMMON STOCK USD.01	2 100	282 040,47	USD	0,39
MASTERCARD INC A COMMON STOCK USD.0001	4 100	1 583 027,20	USD	2,19
MEDTRONIC PLC COMMON STOCK USD.1	14 733	1 098 723,16	USD	1,52
MERCADOLIBRE INC COMMON STOCK USD.001	72	102 431,43	USD	0,14
MICROCHIP TECHNOLOGY INC COMMON STOCK USD.001	7 341	599 295,14	USD	0,83
MICROSOFT CORP COMMON STOCK USD.00000625	15 849	5 395 245,52	USD	7,53
MOLSON COORS BEVERAGE CO B COMMON STOCK USD.01	5 454	302 212,77	USD	0,42
NETAPP INC COMMON STOCK USD.001	11 092	885 231,27	USD	1,23

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
NVIDIA CORP COMMON STOCK USD.001	5 594	2 507 817,57	USD	3,48
NVR INC COMMON STOCK USD.01	160	1 013 960,98	USD	1,41
O REILLY AUTOMOTIVE INC COMMON STOCK USD.01	389	334 568,52	USD	0,46
OMNICOM GROUP COMMON STOCK USD.15	4 212	329 860,25	USD	0,46
ORACLE CORP COMMON STOCK USD.01	6 824	651 296,18	USD	0,90
PACCAR INC COMMON STOCK USD1.0	12 528	1 107 463,18	USD	1,53
PFIZER INC COMMON STOCK USD.05	36 000	938 251,94	USD	1,30
PROCTER GAMBLE CO/THE COMMON STOCK	11 000	1 459 231,43	USD	2,02
PULTEGROUP INC COMMON STOCK USD.01	12 600	1 177 361,16	USD	1,63
SALESFORCE INC COMMON STOCK USD.001	3 749	893 053,78	USD	1,24
STEEL DYNAMICS INC COMMON STOCK USD.005	6 700	716 308,33	USD	0,99
SYNCHRONY FINANCIAL COMMON STOCK USD.001	12 300	425 236,05	USD	0,59
SYNOPSIS INC COMMON STOCK USD.01	2 067	963 489,77	USD	1,34
TAPESTRY INC COMMON STOCK	10 395	346 390,21	USD	0,48
TESLA INC COMMON STOCK USD.001	3 934	884 914,06	USD	1,23
TEXAS INSTRUMENTS INC COMMON STOCK USD1.0	2 280	351 829,81	USD	0,49
THE CIGNA GROUP COMMON STOCK USD.01	3 928	1 064 807,50	USD	1,48
TJX COMPANIES INC COMMON STOCK USD1.0	6 394	542 996,55	USD	0,75
ULTA BEAUTY INC COMMON STOCK	2 400	1 064 568,87	USD	1,48
VF CORP COMMON STOCK	17 426	296 572,49	USD	0,41
VALERO ENERGY CORP COMMON STOCK USD.01	6 586	775 069,03	USD	1,07
VEEVA SYSTEMS INC CLASS A COMMON STOCK USD.00001	768	133 848,15	USD	0,19
VERIZON COMMUNICATIONS INC COMMON STOCK USD.1	24 500	836 147,20	USD	1,16
VERTEX PHARMACEUTICALS INC COMMON STOCK USD.01	415	152 862,31	USD	0,21
VIATRIS INC COMMON STOCK	34 806	341 238,38	USD	0,47
VISA INC CLASS A SHARES COMMON STOCK USD.0001	5 416	1 276 472,73	USD	1,77
WALGREENS BOOTS ALLIANCE INC COMMON STOCK USD.01	43 149	1 019 889,01	USD	1,41
WHIRLPOOL CORP COMMON STOCK USD1.0	2 905	320 229,80	USD	0,44
TOTAL Actions & valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)		71 920 254,62		99,68
TOTAL Actions & valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile		71 920 254,62		99,68
TOTAL Actions & valeurs assimilees		71 920 254,62		99,68



Société de gestion

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris